

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



## COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de MESTES

L'an **deux mil vingt deux, le vingt cinq janvier**, à **19h30**, le Conseil Municipal de la commune de **MESTES**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Aurélie GIBOURET-LAMBERT**.

Étaient présents : M. Jean-Marc AUBESSARD, M. Patrick BOUTAREL, M. Thierry POTDEVIN, Mme Aurélie GIBOURET-LAMBERT, M. Jean-François MASSIAS, Mme Virginie VINATIER, Mme Fabienne LE ROYER, Mme Elisabeth TIBLE, M. Philippe BERTHAUD, Mme Nicole LUC.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : M. David VIDAL.

Procurations : -

Secrétaire : M. Jean-François MASSIAS.

---

### **I - DÉLIBÉRATION : AMENAGEMENT D'UNE SALLE POLYVALENTE ET EXTENSION D'UN BATIMENT** **TRANCHE 2 - Réhabilitation de la salle polyvalente en restaurant scolaire** **DEMANDE D'AIDE DEPARTEMENTALE AU TITRE DU CONTRAT DE SOLIDARITE COMMUNALE ET DEMANDE** **D'AIDE AU TITRE DE LA D.E.T.R**

Madame le Maire expose au conseil municipal le projet relatif aux travaux de AMENAGEMENT D'UNE SALLE POLYVALENTE ET EXTENSION D'UN BATIMENT TRANCHE 2 - Réhabilitation de la salle polyvalente en restaurant scolaire.

Le coût total de la Tranche n°2 (Etudes + travaux) est estimé à 356 182.00 € HT soit 425 354.00 € TTC

**Madame le Maire propose au conseil municipal :**

- D'approuver ce projet,
- De solliciter l'octroi d'une subvention auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL, au titre du Contrat de Solidarité Communale 2021-2023,
- De solliciter l'octroi d'une subvention auprès de l'ETAT, au titre de la D.E.T.R

Les modalités de financement sont les suivantes :

- **8.42% d'aide au titre du Contrat de Solidarité Communale (plafonné à 100 000.00 € HT) soit 30 000.00 € de subvention**
- **42.00% (37 % + 5%) d'aide au titre de la D.E.T.R soit 149 596.44 € de subvention**

**Après avoir délibéré, le conseil municipal :**

- Approuve le projet AMENAGEMENT D'UNE SALLE POLYVALENTE ET EXTENSION D'UN BATIMENT TRANCHE 2 - Réhabilitation de la salle polyvalente en restaurant scolaire,
- Arrête le plan de financement de l'opération comme suit :

<b>Aide Départementale</b>	<b>8.42%</b>	<b>30 000.00 €</b>
<b>D.E.T.R</b>	<b>42.00%</b>	<b>149 596.44 €</b>
<b>Fonds libres et/ou emprunt</b>		<b>176 585.56 €</b>
<b>TOTAL Tranche n°2</b>		<b>356 182.00 €</b>

- Délibération sollicitant l'aide du C.D dans l'établissement du diagnostic énergétique.
- Sollicite l'attribution des aides susceptibles d'être accordées par Madame la Préfète de la Corrèze et Monsieur le Président du Conseil Départemental,
- Désigne Madame le Maire comme personne responsable de l'opération, l'autorise à signer tous les actes et à intervenir afin de mener à bien la réalisation de celle-ci.

10 VOTANTS  
10 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

### **Modification des statuts de Haute Corrèze Communauté**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant modification des statuts de Haute-Corrèze Communauté ;*

*Considérant la délibération n° 2021-05-02a du 9 décembre 2021 de Haute-Corrèze Communauté approuvant la modification des statuts ;*

Monsieur le maire explique qu'il convient d'approuver la mise à jour des statuts de Haute-Corrèze Communauté. Il expose le projet de statuts qu'il convient d'acter et qui comporte les modifications suivantes :

- **Les compétences optionnelles deviennent les compétences supplémentaires :**

Conformément à l'article 13 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité, les communautés de communes continuent d'exercer, à titre supplémentaire, les compétences qu'elles exerçaient à titre optionnel à la date de publication de la présente loi, jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement dans les conditions prévues à l'article L. 5211-17-1 du code général des collectivités territoriales.

- **Compétences supplémentaires :**

**Suppression de : 10)** Création et gestion des maisons de services au public (hors maisons de services au public départementales)

- **Les compétences facultatives deviennent autres compétences :**

Conformément à l'article 13 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité, les communautés de communes continuent d'exercer, d'autres compétences qu'elles exerçaient à titre facultatives à la date de publication de la présente loi, jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement dans les conditions prévues à l'article L. 5211-17-1 du code général des collectivités territoriales.

- **Autres compétences :**

⇒ **Culture**

**Ajout des mots « et patrimoniales » :** Préparation et mise en œuvre d'une programmation d'actions et d'animations culturelles **et patrimoniales** en coordination avec les acteurs locaux et soutien financier aux structures et initiatives culturelles locales situées sur le territoire

- **Autres compétences :**

- **Loisirs**

**Suppression de :** Travaux, entretien, gestion de l'ensablement des plages, responsabilité de la baignade surveillée, de ses postes de secours et des jeux sur les plages à Sornac

La compétence de la surveillance de la baignade de Sornac avait été transférée à la communauté de communes de Bugeat-Sornac à sa création en 2001. La commune accepte le retour de cette compétence.

- **Autres compétences :**

- **Patrimoine**

**Ajout de :** « Chemin de Mémoire de La Courtine », à La Courtine (dans la partie « Création, aménagement, entretien et gestion de sentiers et d'espaces d'interprétation du patrimoine suivants »)

**Suppression du mot « remarquables » :** dans Valorisation, gestion, entretien de sites naturels **remarquables** suivants

- **Autres compétences :**

- **Mobilité**

**Création de :** Études, création, aménagement, gestion et actions en faveur de l'aménagement de voies vertes suivantes :

- Bort-les-Orgues – limite du Cantal
- Merlines - Saint-Merd-la-Breuille
- Ussel - La Courtine

Monsieur le Maire invite donc le conseil municipal à délibérer sur ces modifications statutaires.

Après en avoir délibéré (unanimité, pour : contre : .....), le conseil municipal :

- **APPROUVE** la modification statutaire ci-dessus ;
- **APPROUVE** les nouveaux statuts ci-annexés ;
- **DEMANDE** à monsieur le Préfet de bien vouloir adopter l'arrêté requis dès lors que les conditions de son édicition seront remplies.

.  
10 VOTANTS  
10 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

## **II - Convention d'adhésion au service commun des autorisations d'urbanisme de Haute Corrèze Communauté**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme de Haute-Corrèze à intervenir entre Haute-Corrèze Communauté et la commune de Mestes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
- approuve la convention,  
- autorise Madame le Maire à signer le document.

.  
10 VOTANTS  
10 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

### **III - DELIBERATION Interdiction de stationnement - Gens du voyage**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'arrêté du maire de la commune d'Ussel concernant l'interdiction de stationnement pour les gens du voyage en dehors des zones attribuées. (considérant qu'une aire d'accueil a été aménagée sur le territoire de Haute Corrèze Communauté Ussel communal)

En cas de stationnement interdit il faut suivre la procédure administrative pour expulsion.

Le stationnement des résidences mobiles des gens du voyage est donc interdit. toute occupation illégale pourra donner désormais suite à des poursuites légales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve la procédure,
- autorise Madame à suivre cette procédure.

10 VOTANTS  
10 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

### **IV - Vente lot n°5 du lotissement de la Combotte**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Mme ROUCHES Françoise concernant l'acquisition du lot n°5 du Lotissement La Combotte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte de vendre le lot n°5 du Lotissement la Combotte d'une superficie de 1291 m<sup>2</sup> à 17€ TTC le m<sup>2</sup> au vu de la délibération du 03 octobre 2019, soit un montant total de 21 947€ à Mme ROUCHES Françoise,
- précise que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de cette vente

10 VOTANTS  
10 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

### **V - Remboursement de sinistre**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu un chèque de la compagnie d'assurance GAN d'un montant de 112,50€ concernant le sinistre survenu sur la maison communale située à La Serre (chargement d'un camion de bois renversé sur la clôture du terrain).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- accepte le remboursement correspondant à un acompte,
- autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour procéder à l'encaissement.

10 VOTANTS  
10 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

### **VI - Modification contrat agent contractuel**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu'elle souhaite apporter une modification à l'article 5 : **rémunération** du contrat à durée déterminée de Noria DERRER signé le 01.01.2022.

Elle propose de fixer la rémunération calculée par référence à l'indice brut 387 (indice majoré 354).

Cette modification de contrat doit se concrétiser au moyen d'un avenant. Mme le Maire sollicite l'autorisation de signer ce document.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- approuve cette décision,
- autorise Madame le Maire à signer l'avenant.

10 VOTANTS  
10 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

## **VII - Qestions diverses**

### **1) Cimetière point sur le financement**

Coût Total	45 531.63€ HT
D.E.T.R	18 212.65€ HT (40%)
C.D	11 382.90€ HT (25%)
Total Subventions	29 595.55€ HT (65%)
Reste à charge	15 936.08€ HT

Soit un total de 65% de subventions obtenues pour le réaménagement du cimetière.

### **2) Elagage voirie communale**

Demande de devis faite à Mr JOUVE Nicolas et Mr CHADEYRON Thibault 3840€ pour 2 passages.  
Une troisième demande de devis a été effectuée à Mr VERMILLARD (en attente).

### **3) Convention ONF**

Point à faire sur la convention ONF avec le nouveau responsable. RDV jeudi 3 février 2022 avec Madame le Maire pour la présentation.

### **4) Consultation organismes bancaires**

Monsieur BOUTAREL Patrick membre du conseil municipal nous présente un état comparatif entre le Crédit Agricole et la Banque Populaire.  
Négociation en cours avec le Crédit Agricole.

### **5) Employé communal : agent d'entretien**

4 candidats reçus en entretien avec les conseillers municipaux, dont 2 retenus pour un entretien final avec Madame Le Maire.

Madame Le Maire informe que l'un des 2 candidats a entre temps été embauché par HCC.

De ce fait , Madame le Maire recevra Mr Manuel Rodrigues pour son embauche.

### **6) Nettoyage et tri bâtiment. Employé communal**

Thierry POTDEVIN, Patrick BOUTAREL, Jean François MASSIAS et Philippe BERTHAUD vont procéder avant l'arrivée du nouvel employé au nettoyage et au tri des bâtiments communaux.(syndicat)

### **7) Don sapins**

Remerciements à Jean-Marc AUBESSARD pour le don d'une partie des sapins pour la décoration de Noël de la commune.

### **8) Cadeau départ en Retraite de Madame JOUVE Annie**

Proposition d'un chèque cadeau pour le départ en retraite de Madame JOUVE Annie le 28 février 2022.

Montant décidé à l'unanimité : 500€

**Séance levée à 21h**